

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 avril 2016 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2016-04-059

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2016
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 29 février 2016
 - 4.2 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Avis de motion au Règlement 2016-03

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

- 8.2 Avis de motion au Règlement 2016-04
- 8.3 Avis de motion au Règlement 2016-05
- 8.4 Adoption du Règlement 2016-01
- 8.5 Adoption du Règlement 2016-02
- 8.6 Adoption du premier projet de Règlement RU.02.2011.08
- 8.7 Demande de dérogation mineure : DM- 2016-002 – 3 937 774 du cadastre du Québec
- 8.8 Dossier PIIA 2016-004 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant - 3 937 774 du cadastre du Québec
- 8.9 Demande de dérogation mineure : DM- 2016-003 – 4 245 415 du cadastre du Québec
- 8.10 Demande de dérogation mineure : DM- 2016-004 – 3 207 378 du cadastre du Québec
- 8.11 Abrogation de la résolution 2015-07-135
- 8.12 Abrogation de la résolution 2015-07-136
- 8.13 Dossier PIIA 2016-006 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée - 3 208 198 du cadastre du Québec
- 8.14 Dossier PIIA 2016-007 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – 4 878 689 du cadastre du Québec
- 8.15 Dossier PIIA 2016-008 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant – 4 878 689 du cadastre du Québec
- 8.16 Approbation d'une opération cadastrale ayant pour résultat la création de cinq (5) lots et plus avec chemin
- 8.17 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Dossier monsieur Pierre De Koninck
- 8.18 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Dossier monsieur Carl Bazinet
- 8.19 Demande d'usage conditionnel : Tour de télécommunication UC-2015-001
- 8.20 Adjudication d'un contrat de gré à gré
- 8.21 Adjudication du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux
- 8.22 Adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne dans le cadre du Programme PIQM
- 8.23 Demande de permis dans le cadre du projet d'agrandissement d'un bâtiment municipal
- 8.24 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 8.25 Remboursement de primes d'assurance pour les pompiers
- 8.26 Appel d'offres public relatif au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics
- 8.27 Appel d'offres public relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles et des résidus encombrants
- 8.28 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour la réparation du toit de l'hôtel de ville
- 8.29 Mandat afin de mandater un professionnel spécialisé en matière d'expropriation pour évaluer le préjudice découlant des travaux de régularisation du cours d'eau « Sans nom »
- 8.30 Assurance collective : Délégation pour soumission
- 8.31 Appel d'offres relatif aux assurances collectives
- 8.32 Assurance collective : Mandat à ASQ CONSULTANT en avantages sociaux
- 8.33 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2016 : Reddition de comptes
- 8.34 Permis de voirie 2016 : Entretien et raccordement routier
- 8.35 Allocation d'un budget : Fête de Mille-Isles
- 8.36 Allocation d'un budget : Jardin collectif
- 8.37 Vente du camion porteur 203
- 8.38 Réorganisation du Service des travaux publics

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

- 8.39 Rappel au travail des manœuvres, réguliers, saisonnier, à temps plein
- 8.40 Poste de directeur du Service des travaux publics : 2e affichage
- 8.41 Fin de la période de probation : Directrice générale et secrétaire-trésorière
- 8.42 Nomination d'un représentant du conseil de la Municipalité de Mille-Isles : Tricentris
- 8.43 Congrès annuel 2016 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 8.44 Autorisation à participer à la formation du 4e rendez-vous québécois du loisir rural
- 8.45 Autorisation de circuler sur le territoire de Mille-Isles donnée à l'événement cycliste La Grande Traversée
- 8.46 Contribution à la campagne de financement « Choisir la Santé »
- 8.47 Avril le Mois de la jonquille
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2016-04-060

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2016

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 mars 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 mars 2016**.

ADOPTÉE.

2016-04-061

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de mars 2016.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de mars 2016 totalisant **228 523,18 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de mars 2016 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 29 février 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 29 février 2016.

4.2 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et fait rapport au conseil de la vérification effectuée de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 par le cabinet comptable Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'avril a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Incendie

La greffière de la Ville de Saint-Jérôme a confirmé à la Municipalité que l'entente sera présentée au comité exécutif de la Ville le 23 avril 2016. Elle mentionne aussi que les retards que la Municipalité subit ne sont pas reliés au contenu de l'entente, mais bien aux procédures administratives que les contrats doivent suivre avant d'être vus par le comité exécutif.

Loisirs

Le plan d'action local de la MADA (Municipalité aime des aînés) pour la Municipalité de Mille-Isles sera adopté au mois de mai et le lancement se fera à la fête de Mille-Isles.

Bâtiment

Le dépôt du projet de rénovation de l'hôtel de ville sera fait pour le mois prochain.

Travaux publics

Le contrat de déneigement vient à échéance, un appel d'offres suivra sous peu.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis délivrés et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction délivrés pour le mois de février 2016.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion au Règlement 2016-03

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur David Hudson*, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

8.2 Avis de motion au Règlement 2016-04

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur André Durocher*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

8.3 Avis de motion au Règlement 2016-05

Avis de motion est par la présente donné par *madame Dawn Charles*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement amendant le Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de sécurité incendie.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

2016-04-062

8.4 Adoption du Règlement 2016-01

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 2 mars 2016 par monsieur Fred Beaudoin pour le Règlement 2016-01 concernant le tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 2016-01 concernant le tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-063

8.5 Adoption du règlement 2016-02

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 2 mars 2016 par monsieur Howard Sauvé pour le Règlement 2016-02 concernant le stationnement;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 2016-02 concernant le stationnement.

ADOPTÉE.

2016-04-064

8.6 Adoption du premier projet de Règlement RU.02.2011.08

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Considérant que malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme concernant l'article 3 du présent projet de règlement, le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec la modification réglementaire;

Considérant que sur de grands lots de la zone H1 et H2 des ingénieurs forestiers ont analysé l'état de la forêt;

Considérant que ces derniers recommandent la récolte de ces forêts rendues à maturité;

Considérant qu'autoriser la récolte d'une forêt à maturité faite selon les règles de l'art, contribue à son développement durable, tout en étant une richesse naturelle renouvelable;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant que certaines dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement RU.02.2011.08;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 4 mai 2016 à compter de 18 h 30.

ADOPTÉE.

2016-04-065

8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2016-002 – lot 3 937 774 du cadastre du Québec

Considérant que la demande de dérogation mineure vise la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant d'une superficie de 72,46 mètres carrés plutôt que 60 mètres carrés, comme prescrit à la réglementation sur le lot 3 937 774 du cadastre du Québec, situé en bordure chemin de Mille-Isles;

Considérant que le propriétaire a démontré qu'il possédait plusieurs véhicules récréatifs et que la superficie prévue à la réglementation ne satisfaisait pas ses besoins;

Considérant que la majorité de la superficie de l'emplacement à construire est déjà déboisée;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 mars 2016;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-002 sur le lot 3 937 774 du cadastre du Québec, *visant la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant d'une superficie de 72,46 mètres carrés plutôt que 60 mètres carrés*, situé en bordure du chemin de Mille-Isles, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-066

8.8 Dossier PIIA 2016-004 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant 3 937 774 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant situé sur le lot 3 937 774 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que l'implantation du garage sera faite de façon à limiter l'impact visuel de la rue et que les matériaux extérieurs et de toiture vont s'agencer avec ceux de la résidence;

Considérant que ce projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant sur le lot 3 937 774 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-004.

ADOPTÉE.

2016-04-067

8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2016-003 – lot 4 245 415 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à autoriser un bâtiment accessoire de type atelier domestique déjà existant d'une superficie de 22 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation, sur le lot 4 245 415 du cadastre du Québec et situé en bordure du chemin Mille-Isles Ouest;

Considérant que le propriétaire a obtenu un permis en 2008 pour la construction d'un garage dont le plan ne comportait pas de porte de garage et une superficie trop petite pour y stationner un véhicule;

Considérant que le bâtiment construit n'a pas été et ne sera jamais utilisé pour un usage de garage, mais bien pour un usage d'atelier domestique;

Considérant que, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 mars 2016;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-003 sur le lot 4 245 415 du cadastre du Québec, *visant à autoriser un bâtiment accessoire de type atelier domestique d'une superficie de 22,2 mètres carrés plutôt que 20 mètres carrés, comme prescrit à la réglementation, situé en bordure du chemin Mille-Isles Ouest, et ce, sans condition.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-04-068

8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2016-004 - lot 3 207 378 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à autoriser l'empiètement de la résidence à 4,47 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 6 mètres et à autoriser l'empiètement de la galerie arrière à une distance de 14 mètres de la bande de protection riveraine plutôt qu'à 15 mètres sur le lot 3 207 378 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin Dainava;

Considérant que les travaux effectués en l'an 2000 visaient à transformer une véranda existante en pièce faisant partie intégrante de la maison;

Considérant que la galerie repose sur des pieux et que l'impact sur la rive est limité;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 mars 2016;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-004 sur le lot 3 207 378 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin Dainava à la condition suivante :

- a) *Que la bande de protection riveraine de 15 mètres soit aménagée de façon à respecter la réglementation.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-069

8.11 Abrogation de la résolution 2015-07-135

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2015-07-135 intitulée « Demande de dérogation mineure : DM-2015-003 – lot 3 208 198 du cadastre du Québec »;

Considérant que l'abrogation est justifiée par le changement de projet du demandeur qui a décidé de construire une habitation qui répond aux exigences de la réglementation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ABROGER la résolution 2015-07-135.

ADOPTÉE.

2016-04-070

8.12 Abrogation de la résolution 2015-07-136

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2015-07-136 intitulée « Dossier PIIA 2015-009 : Construction d'une résidence unifamiliale isolée – lot 3 208 198 du cadastre du Québec »;

Considérant que l'abrogation est justifiée par le changement de projet du propriétaire qui a nécessité une nouvelle analyse du comité consultatif d'urbanisme, qui a procédé à une nouvelle recommandation pour le conseil municipal.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ABROGER la résolution 2015-07-136.

ADOPTÉE.

2016-04-071

8.13 Dossier PIIA 2016-006 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – 3 208 198 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que le projet avait déjà été approuvé en 2015, mais que pour des motifs raisonnables, il a dû être modifié;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-006.

ADOPTÉE.

2016-04-072

8.14 Dossier PIIA 2016-007 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée : lot 4 878 689 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 4 878 689 du cadastre du Québec, en bordure de la côte St-Joseph;

Considérant que la construction possède un logement supplémentaire de type intergénérationnel;

Considérant que pour la rentabilité à long terme de l'usage intergénérationnel, le conseil Municipal doit s'assurer que le logement sera accessible pour accueillir des personnes en perte d'autonomie;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, située sur le lot 4 878 689 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-007, en imposant les conditions suivantes :

a) *Qu'au moins un accès extérieur soit aménagé de façon à accueillir une personne à mobilité réduite;*

b) *Que les portes et fenêtres de la façade avant et des deux façades latérales soient de la même couleur.*

ADOPTÉE.

2016-04-073

8.15 Dossier PIIA 2016-008 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant 4 878 689 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant situé sur le lot 4 878 689 du cadastre du Québec, en bordure de la côte Saint-Joseph;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant, situé sur le lot 4 878 689 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-008, en imposant la condition suivante :

a) *Que les portes et fenêtres du garage soient de la même couleur que les portes et fenêtres des 3 façades de la résidence.*

ADOPTÉE.

2016-04-074

8.16 ***Approbation d'une opération cadastrale ayant pour résultat la création de cinq (5) lots et plus avec chemin***

Considérant que le demandeur, monsieur Pierre De Koninck, pour et au nom de l'entreprise 3096 0066 Québec inc., a déposé une demande de permis de lotissement visant la création de cinq (5) lots et la création d'un nouveau chemin ayant accès par le chemin des Versants;

Considérant que monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre, a préparé un plan de lotissement daté du 16 mars 2016 portant le numéro de minute 12 986;

Considérant que les lots projetés 5 853 035, 5 853 036, 5 886 811, 5 886 812, 5 887 583, 5 887 584 et 5 887 585 du cadastre du Québec répondent aux exigences du Règlement de lotissement RU.03.2011;

Considérant que les lots projetés sont situés dans un secteur n'ayant aucune contrainte naturelle majeure.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER le plan projet d'opération cadastrale de l'entreprise 3096 0066 Québec inc. ayant pour résultat la création de cinq (5) lots et plus avec chemin.

Les considérants font partie intégrante de la résolution

ADOPTÉE.

2016-04-075

8.17 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Monsieur Pierre De Koninck***

Considérant que le demandeur, monsieur Pierre De Koninck, pour et au nom de l'entreprise 3096 0066 Québec inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 853 035, 5 853 036, 5 886 811, 5 886 812, 5 887 583, 5 887 584 et 5 887 585 du cadastre du Québec.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 12 986, en date du 16 mars 2016;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de sept (7) lots distincts, dont un nouveau cadastre du chemin;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 4 209,77 \$ ou à une superficie de 845,28 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher
APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Pierre De Koninck pour et au nom de l'entreprise 3096 0066 Québec inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 4 209,77 \$;

QUE cette contribution de 4 209,77 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2016-04-076

8.18 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Monsieur Carl Bazinet

Considérant que le demandeur, monsieur Carl Bazinet, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 887 886, 5 887 887, 5 887 888 et 5 887 889 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 12 978, en date du 10 mars 2016;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de quatre (4) lots distincts;

Considérant que la présente contribution vise l'ensemble des 4 lots créés;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 4 838,10 \$ ou à une superficie de 3 670,16 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Carl Bazinet et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 4 838,10 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2016-04-077

8.19 Demande d'usage conditionnel « Tour de télécommunication » UC-2015-001

Considérant qu'une demande d'usage conditionnel pour un usage « Tour de télécommunication » a été déposée par Vidéotron;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une volonté municipale et régionale d'assurer la desserte du territoire en termes de téléphonie et d'Internet;

Considérant que l'emplacement visé par la demande répond aux besoins de la population du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant que l'emplacement visé par la demande n'est pas situé dans un secteur faisant partie d'un secteur d'éléments d'intérêts tel qu'identifié à l'annexe A du Règlement RU.08.2011;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable au conseil municipal;

Considérant que l'implantation de cet usage répond aux critères d'évaluation qualitatifs du Règlement RU.08.2011;

Considérant l'importance d'assurer la sécurité des usagers du chemin de Mille-Isles en assurant un service continue de téléphonie pour les urgences.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande d'usage conditionnel pour l'implantation d'un usage « Tour de télécommunication » dans la zone Vi-5 sur le lot 3 208 178 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

- a) Que Vidéotron prévoie dans la préparation des devis que la Municipalité va installer une antenne pour ses besoins en communication d'urgence;
- b) Que Vidéotron prévoie dans la préparation des devis pour sa nouvelle antenne sur la tour existante de Bell que la Municipalité va installer une antenne pour ses besoins en communication d'urgence;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

- c) Qu'aucun remblai de milieu humide ne soit permis pour l'implantation de la structure d'accueil;
- d) Que l'éclairage du bâtiment et de la structure soit abaissé au strict minimum dans le respect des normes de NAV Canada;
- e) Qu'une clôture soit aménagée au pourtour de l'antenne et des infrastructures connexes;
- f) Que le chemin d'accès favorise un angle évitant une percée visuelle directe sur la structure d'accueil;
- g) Que le réseau électrique nécessaire à l'alimentation de la tour de télécommunications longe le chemin d'accès afin de minimiser le déboisement du terrain;
- h) Qu'une entente soit établie stipulant que la structure sera démantelée advenant que la tour ne soit plus utilisée pour la télécommunication;
- i) Que des espaces soient déjà prévus sur la structure pour permettre la colocation de futurs fournisseurs de services de télécommunication;
- j) Que des tests soient réalisés annuellement par la compagnie Vidéotron sur la diffusion des champs électromagnétiques générés par les antennes, que cette diffusion soit conservée à un seuil minimal et que les résultats soient transmis à la Municipalité.

ADOPTÉE.

2016-04-078

8.20 Adjudication d'un contrat de gré à gré

Considérant qu'une Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 25 000 \$ (article 936 du *Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.1*);

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à l'asphaltage de la chaussée sur le chemin Tamaracouta, sur une longueur approximative de 1 400 mètres;

Considérant qu'il est opportun de faire préparer les plans et devis pour l'appel d'offres par une firme d'ingénierie afin que le contrat d'asphaltage soit octroyé au plus tard à la séance du conseil du 4 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à la firme Équipe Laurence Experts-Conseils SENC le contrat au montant de **15 100 \$ (taxes en sus)**, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-040000-710.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-079

8.21 Adjudication du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux : Appel d'offres numéro TP2016-01.521

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux auprès de trois (3) entreprises;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions du 16 mars 2016 à 10 h;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la plus basse soumission;

Considérant la recommandation de madame Sarah Channell, directrice générale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à la firme Entretiens J.R. Villeneuve Inc. le contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux, d'une somme de **14 221,61 \$** taxes incluses, tel que décrit au devis TP2016-01.521, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-516, comme prévu au budget 2016.

ADOPTÉE.

2016-04-080

8.22 Adjudication d'un contrat de construction pour l'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne dans le cadre du PIQM

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, la confirmation de l'octroi d'une subvention dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), et ce, pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers;

Considérant que la lettre de confirmation autorise une aide financière d'un montant de 528 463 \$ s'appliquant au projet présenté ayant un coût admissible de 813 020 \$;

Considérant qu'un protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sera signé;

Considérant les résultats de l'appel d'offres No ADM2015.05-097-B utilisés pour la présentation du projet d'agrandissement et de mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant que le Règlement d'emprunt « 2014-16 » décrétant une dépense de 443 000 \$ et un emprunt de 443 000 \$ pour des travaux d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne et imposant une taxe spéciale à l'ensemble a été approuvé par la résolution 2014-05-095 du 7 mai 2014;

Considérant que le 30 mai 2014, un registre a été tenu et que le Règlement 2014-16 a été approuvé par les personnes habiles à voter;

Considérant que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Règlement d'emprunt « 2014-16 » décrétant une dépense de 443 000 \$ et un emprunt de 443 000 \$ pour des travaux d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne et imposant une taxe spéciale à l'ensemble a été signifiée le 16 juin 2014;

Considérant que Gilles Malo inc. est le plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres ADM2015.05-097-B;

Considérant que la Municipalité désire octroyer le contrat de construction à Gilles Malo inc. relatif au projet d'agrandissement et de mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'OCTROYER le contrat de construction pour l'agrandissement et la mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers à « Gilles Malo inc. » pour un montant de 649 415,95 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

Que les coûts eu égard audit contrat sont applicables au Règlement d'emprunt « 2014-16 » décrétant une dépense de 443 000 \$ et un emprunt de 443 000 \$ pour des travaux d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne et imposant une taxe spéciale à l'ensemble, et seront défrayés par ledit règlement;

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell et le maire, monsieur Michel Boyer, à signer au nom de la Municipalité, ledit contrat de construction ainsi que le protocole d'entente, selon les règles gouvernementales.

ADOPTÉE.

201604-081

8.23 ***Demande de permis dans le cadre du projet d'agrandissement d'un bâtiment municipal***

Considérant que dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne, différents permis sont requis;

Considérant que les différents permis doivent être délivrés par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander au nom de la Municipalité tous permis requis pour le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne.

ADOPTÉE.

2016-04-082

8.24 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Considérant que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal, prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire (formations requises : 1- Pompier I, 1- Matières dangereuses opérations, 8- Matières dangereuses, 7- Auto sauvetage et 1- Officier non urbain);

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-083

8.25 Remboursement des primes d'assurance pour les pompiers

Considérant qu'un pompier doit utiliser son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions, un montant forfaitaire lui est versé afin de payer une partie de la prime d'assurance exigée pour l'utilisation d'un véhicule personnel aux fins de travail :

- Un montant forfaitaire de deux cents dollars (200 \$) par année est versé à chaque pompier, et ce, au mois de décembre de chaque année;
- Pour les nouveaux pompiers ou pour ceux qui quittent leur emploi à la Municipalité, le montant doit être remboursé au prorata du nombre de mois que le pompier est à l'emploi de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE VERSER aux pompiers un montant forfaitaire annuel de deux cents dollars (200 \$) au mois de décembre de chaque année afin de compenser les pompiers qui doivent utiliser leur véhicule dans l'exercice de ce travail.

L'ensemble des conditions précisées dans le considérant fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-04-084

8.26 Appel d'offres public relatif au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relativement au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics;

Considérant le document de soumission préparé par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PROCÉDER à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relativement au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics, et ce, pour les saisons 2016-2017 / 2017-2018 / 2018-2019 (3 ans), le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010* de la Municipalité de Mille-Isles;

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-085

8.27 Appel d'offres public relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles et des résidus encombrants

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles et des résidus encombrants;

Considérant le document de soumission préparé par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PROCÉDER à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles et des résidus encombrants pour les années 2017, 2018 et 2019, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010 de la Municipalité de Mille-Isles;

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2016-04-086

8.28 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour la réparation du toit de l'hôtel de ville

Considérant la mauvaise condition du toit de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il est nécessaire de réparer le toit de l'hôtel de ville.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, à procéder à la préparation d'un appel d'offres pour la réparation du toit de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE.

2016-04-087

8.29 Mandat à une firme spécialisée en matière d'expropriation pour évaluer le préjudice découlant des travaux de régularisation du cours d'eau « Sans nom »

Considérant que l'état de la situation relativement au dossier de cours d'eau « Sans nom » nécessite que des travaux coûteux soient effectués sur la propriété d'un contribuable;

Considérant le protocole d'entente relativement aux travaux dans le cours d'eau « Sans nom » signé entre la MRC d'Argenteuil, la Municipalité de Mille-Isles et les propriétaires;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant les articles 106 et 107 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que les études et les analyses produites par les professionnels mandatés par la MRC d'Argenteuil jugent difficile la remise en état des lieux pour différentes raisons, dont le coût;

Considérant que les travaux envisagés auront un impact à long terme sur la pleine jouissance des lieux;

Considérant que le montant de compensation prévu par la loi à défaut de remise en état doit être déterminé;

Considérant l'étroite collaboration entre la MRC d'Argenteuil et la Municipalité de Mille-Isles dans le dossier de cours d'eau « Sans nom ».

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sarah Channell, à mandater une firme d'évaluateurs spécialisés en matière d'expropriation pour procéder à l'évaluation monétaire du préjudice découlant des travaux de régularisation du cours d'eau « Sans nom », le tout dans le respect de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

ADOPTÉE.

2016-04-088

8.30 Assurance collective : Délégation pour soumission

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Laurentides;

Considérant qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel devant débiter le 1^{er} juin 2016;

Considérant qu'un cahier des charges a été élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, du cabinet ASQ CONSULTANT en avantages sociaux, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

Considérant que la Municipalité de Wentworth-Nord propose d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Considérant les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : madame Brenda Dawswon

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE DÉLÉGUER à la Municipalité de Wentworth-Nord le pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et d'accepter implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, du cabinet ASQ CONSULTANT en avantages sociaux.

ADOPTÉE.

2016-04-089

8.31 Appel d'offres relatif aux assurances collectives

Considérant les résolutions adoptées par les municipalités participantes de la région des Laurentides, concernant l'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective déléguant à la Municipalité de Wentworth-Nord d'agir en leurs noms concernant ledit appel d'offres;

Considérant qu'un appel d'offres public doit être lancé pour un contrat d'une année débutant le 1^{er} juin 2016 avec une clause de renouvellement pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à la première période d'un an, n'excèdent pas cinq (5) ans;

Considérant qu'un cahier des charges est élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, du cabinet ASQ CONSULTANT en avantages sociaux, et avec la collaboration étroite des représentants de chacune des municipalités participantes;

Considérant que la Municipalité de Wentworth-Nord propose d'agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région des Laurentides pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la Municipalité de Wentworth-Nord à agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région des Laurentides pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions concernant le prochain contrat d'assurance collective;

DE PUBLIER l'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective dans le journal *Le Régional* et que les frais de publication soient payés par le cabinet ASQ CONSULTANT en avantages sociaux;

DE RECEVOIR les soumissions scellées au bureau de la Municipalité de Wentworth-Nord avant 11 h, le 22 avril 2016 et de faire l'ouverture publique de celles-ci au bureau de la Municipalité de Wentworth-Nord.

ADOPTÉE.

2016-04-090

8.32 Assurance collective : Mandat à ASQ CONSULTANT en avantages sociaux

Considérant que le cabinet, ASQ CONSULTANT en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région des Laurentides depuis 2009 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles adhère à ce regroupement d'assurance collective;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant que le cabinet ASQ CONSULTANT en avantages sociaux dépose une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

Considérant que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts que nous propose l'assureur retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire n'est requise.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONFIER à ASQ CONSULTANT en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ CONSULTANT en avantages sociaux;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

2016-04-091

8.33 ***Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Reddition de comptes 2016***

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 79 371 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la Municipalité est responsable;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes concernées pour un montant total de 251 439 \$;

Considérant qu'un vérificateur externe a préparé, dans les délais signifiés, le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B ».

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4)

D'INFORMER le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

D'ABROGER la résolution 2016-02-041.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-092

8.34 Permis de voirie 2016 – Entretien et raccordement routier

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4)

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder la permission de voirie au cours de l'année 2016;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE.

2016-04-093

8.35 Allocation d'un budget - Fête de Mille-Isles

Considérant que le budget 2016 prévoit l'organisation des activités : « Fête de Mille-Isles » et « Journée de l'environnement », et que le conseil juge qu'il est préférable de tenir ces deux (2) activités conjointement au Camp Tamaracouta le 6 août 2016, remises au 7 août en cas de pluie;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ALLOUER un budget de 5825 \$ (excluant le retour de taxes) pour l'organisation des activités : « Fête de Mille-Isles » et « Journée de l'environnement », et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

et à effectuer les dépenses en lien avec ces activités;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-70170-321 02-70170-419, 02-70170-516, 02-70170-610, 02-70170-641 et 02-70170-429.

ADOPTÉE.

2016-04-094

8.36 Allocation d'un budget - Jardin collectif

Considérant que le budget 2016 prévoit la mise sur pied d'un jardin collectif situé sur une propriété municipale;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ALLOUER un budget de 1236 \$ (excluant le retour de taxes) pour la mise sur pied d'un jardin collectif et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette activité et à effectuer les dépenses en lien avec cette activité;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-70170-321 et 02-70170-641.

ADOPTÉE.

2016-04-095

8.37 Vente du camion porteur 203

Considérant que la résolution 2015-11-233 mentionne qu'il y a lieu pour la Municipalité de se départir du camion porteur 203, qui ne répond pas adéquatement au Service de sécurité incendie;

Considérant l'appel d'offres affiché sur le site Web du Centre de services partagés du Québec à l'adresse www.cspq.gouv.qc.ca;

Considérant les deux offres reçues.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE VENDRE le camion porteur 203 à l'entreprise Location Bourget Inc. pour la somme de 7 000 \$.

ADOPTÉE.

2016-04-096

8.38 Réorganisation du Service des travaux publics

Considérant la résolution 2016-02-034;

Considérant la résolution 2016-02-035;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant que le conseil juge opportun de modifier certains éléments de la réorganisation de son Service des travaux publics afin de respecter le manuel des employées;

Considérant que le conseil désire préciser le caractère temporaire de la mise à pied de messieurs Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ABROGER la résolution 2016-02-034;

D'ABROGER la résolution 2016-02-035;

DE RÉORGANISER le Service des travaux publics comme suit :

DE MODIFIER le poste de manœuvre, régulier, temps plein pour un poste de manœuvre, régulier, saisonnier à temps plein;

DE CRÉER un second poste de manœuvre, régulier, saisonnier, à temps plein pour la période estivale;

Que les postes de manœuvre, réguliers, saisonniers soient des postes à temps plein avec une garantie de 40 heures de travail par semaine pour une période minimale de 26 semaines consécutives;

Que les employés attirés aux postes de manœuvre, réguliers, saisonniers, à temps plein, accumulent de l'ancienneté au prorata du temps travaillé;

Que les manœuvres, saisonniers, temporaires, à temps plein bénéficient des conditions de travail stipulées dans le manuel de l'employé à titre d'employés temporaires de la Municipalité, et ce, pendant la période pour laquelle ces employés sont à l'emploi de la Municipalité, leurs bénéfices prennent fin lors de la mise à pied temporaire effectuée chaque année;

Que les manœuvres, saisonniers, réguliers ou temporaires, à temps plein prennent leurs vacances à la fin de la saison;

DE CRÉER un poste de directeur du Service des travaux publics, régulier, à temps plein;

D'ABOLIR le poste de contremaitre;

DE STATUER que le poste de chef d'équipe, régulier, temps plein se transforme en poste de manœuvre à horaire variable avec une garantie de 25 heures par semaine pendant la période hivernale;

DE MODIFIER le manuel des employées pour refléter la présente résolution;

D'ACCEPTER la mutation des postes existants selon les recommandations de la directrice générale, à savoir :

Monsieur Bertrand Boutin mute au poste de manœuvre, régulier, saisonnier temps plein et conserve son ancienneté et son salaire, considérant qu'il occupait le poste de manœuvre, régulier, temps plein modifié par la présente résolution;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Monsieur Martin Lescarbeau est nommé au second poste de manœuvre, régulier, saisonnier, temps plein considérant qu'il occupait le poste de manœuvre, temps plein depuis le mois d'août 2015 en remplacement de Monsieur Boutin, et ce, à la satisfaction du conseil;

Le salaire de Monsieur Lescarbeau est déterminé en considérant les six (6) mois d'expérience dans la fonction de manœuvre, régulier, temps plein;

Monsieur Lescarbeau accumule l'ancienneté à partir de son rappel au travail;

La mise à pied temporaire de messieurs Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau soit effective en date du 19 février 2016;

Messieurs Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau sont rappelés au travail par voie de résolution;

Le poste de contremaitre n'est pas aboli avant la fin de la période de probation du directeur du Service des travaux publics;

La mutation au poste de chef d'équipe, régulier de Monsieur Marc Auclair, contremaitre est faite par voie de résolution sur recommandation du directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉE.

2016-04-097

8.39 *Rappel au travail des manœuvres, réguliers, saisonniers, à temps plein*

Considérant que la Municipalité a procédé à la réorganisation de son Service des travaux publics tel que décrit dans la résolution 2016-02-034;

Considérant qu'à la suite de l'abolition du poste manœuvre, régulier, temps plein, la Municipalité a procédé à la mise à pied temporaire de monsieur Bertrand Boutin et de monsieur Martin Lescarbeau;

Considérant que la Municipalité désire rappeler au travail monsieur Bertrand Boutin et monsieur Martin Lescarbeau à titre de manœuvres, réguliers, saisonniers, à temps plein;

Considérant que monsieur Bertrand Boutin est en congé de maladie depuis le 10 août 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RAPPELER au travail, à compter du 18 avril 2016, monsieur Martin Lescarbeau à titre de manœuvre, saisonnier, régulier, à temps plein, et ce, en remplacement de monsieur Bertrand Boutin, employé au même titre;

D'APPELER au travail à compter du 2 mai 2016, monsieur Gilbert Desrochers à titre de manœuvre, saisonnier, à temps plein pour une durée équivalant à la durée de remplacement de monsieur Boutin par Martin Lescarbeau plus deux (2) semaines.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

2016-04-098

8.40 Poste de directeur du Service des travaux publics – 2^e affichage

Considérant que le poste de directeur du Service des travaux publics est vacant depuis le 14 octobre 2015;

Considérant qu'un directeur du Service des travaux publics est nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux;

Considérant que le poste sera un poste-cadre, permanent à temps complet.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D’AFFICHER le poste de directeur du Service des travaux publics dans le journal *Le Nord, Le Régional*, sur le site Internet quebecmunicipal.qc.ca, sur le site Internet de la Municipalité et aux endroits d’affichage sur le territoire de Mille-Isles à compter du 7 avril 2016, et ce, pour une période de trois (3) semaines.

ADOPTÉE.

2016-04-099

8.41 Fin de la période de probation – La directrice générale et secrétaire-trésorière

Considérant que, par sa résolution 2015-07-148, la Municipalité a procédé à l’embauche de madame Sarah Channell, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que madame Sarah Channell a atteint les objectifs fixés à son engagement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (4) :

DE METTRE FIN à la période de probation de madame Sarah Channell et de confirmer son statut de cadre permanent.

ADOPTÉE.

2016-04-100

8.42 Nomination d’un représentant du conseil de la Municipalité de Mille-Isles - Tricentris

Considérant que madame Brenda Dawson désire céder sa place à titre de représentante de la Municipalité de Mille-Isles auprès de l’organisme Tricentris;

Considérant que la gestion des matières résiduelles est importante pour la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant que Tricentris est la plus importante organisation de tri au Québec.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (4) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

DE NOMMER monsieur Howard Sauvé à titre de représentant du conseil de la Municipalité de Mille-Isles au sein de l'organisme Tricentris;

D'AUTORISER monsieur David Hudson à remplacer monsieur Howard Sauvé à titre de représentant de la Municipalité à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 14 avril 2016 à Sainte-Agathe.

ADOPTÉE.

2016-04-101

8.43 *Congrès annuel 2016 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)*

Considérant l'importance de la formation et de l'information pour les élus municipaux;

Considérant que le Congrès annuel de la FQM est de loin le plus important rassemblement d'élus municipaux au Québec;

Considérant que la programmation de ce congrès interpelle les élus de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le maire à participer au 75^e Congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec;

Que les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement soient payés par la Municipalité de Mille-Isles.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-346, comme prévu au budget 2016.

ADOPTÉE.

2016-04-102

8.44 *Autorisation à participer à la formation du 4^e rendez-vous québécois du loisir rural*

Considérant que la conseillère responsable du volet loisir, madame Brenda Dawson, souhaite la participation de madame Nathalie Bouchard à cette formation;

Considérant l'intérêt de madame Nathalie Bouchard, responsable de l'environnement et des loisirs municipaux, pour cette formation;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles reconnaît et encourage les activités de formation de son personnel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER madame Nathalie Bouchard, responsable de l'environnement et des loisirs municipaux, à participer à la formation donnée lors du 4^e rendez-vous québécois du loisir rural, au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin, le 28 avril 2016;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE.

2016-04-103

8.45 Autorisation de circuler sur le territoire de Mille-Isles donnée à l'événement cycliste « La Grande Traversée »

Considérant que l'événement cycliste *La Grande Traversée* prévoit traverser le territoire de la Municipalité de Mille-Isles, et emprunter la route 329 puis le chemin de Mille-Isles, le vendredi 20 mai 2016;

Considérant qu'il est nécessaire que l'événement ait une autorisation de chacune des villes et des municipalités concernées où circuleront les cyclistes;

Considérant que le conseil encourage tous événements et activités qui font la promotion des saines habitudes de vie auprès des jeunes et des moins jeunes.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (3) :

D'AUTORISER l'événement cycliste *La Grande Traversée* à circuler sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles et à emprunter la route 329 puis le chemin de Mille-Isles, le vendredi 20 mai 2016.

ADOPTÉE.

Monsieur David Hudson vote contre

2016-04-104

8.46 Contribution à la campagne de financement « Choisir la Santé » de la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil

Considérant la volonté du conseil de maintenir un centre hospitalier;

Considérant qu'il est important de fournir des soins complets et fonctionnels à la population d'Argenteuil.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE REMETTRE la somme de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil, dans le cadre de la campagne de financement sous le thème « Choisir la Santé »;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2016-04-105

8.47 Avril le Mois de la Jonquille

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer, plus particulièrement au mois d'avril, le mois de la jonquille;

D'AUTORISER un budget de 50 \$ pour l'achat de jonquilles, auprès de la Société canadienne du cancer, qui seront distribuées aux citoyens (premier arrivé, premier servi);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2016-04-106

10. Levée de la séance

À **21 h 23**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée